

Frais d'agence immobilière : estimer la part du locataire

[Accéder au Simulateur](#)

Ce simulateur permet de connaître la zone du logement loué et d'estimer le montant dû par le locataire pour certains des frais d'agence immobilière payés par le propriétaire lors de la mise en location (frais liés au dossier du locataire, à la visite du logement, à la rédaction du bail d'habitation).

Attention

Ce simulateur ne concerne pas le partage des frais d'agence immobilière pour l'état des lieux d'entrée



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00